

CONSEIL DU

120

20 JUIN 2023 - 19 h

**DÉLIBÉRATION** 

## **CERTIFICAT**

La Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris

Certifie que, conformément aux dispositions de l'article L2131-1 du CGCT; Les délibérations adoptées par le conseil d'arrondissement lors de sa séance du mardi 20 juin 2023, ont fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de la mairie

d'arrondissement le jeudi 22 juin 2023 pour une durée de 2 mois.

Fait à Paris, le 22 juin 2023.

Emmanuelle Pierre-Marie Maire du 12° arrondissement de Paris